

Contrôle technique sans carte grise

Description

À titre exceptionnel, si votre [carte grise](#) est perdue ou volée, il est possible de passer un véhicule au [contrôle technique](#) sans ce document. Par principe, il est nécessaire de se munir de son certificat d'immatriculation pour le contrôle technique de votre véhicule. Cependant, il existe d'autres moyens de vérifier l'identité du véhicule et ses caractéristiques techniques, permettant de se présenter sans sa carte d'identité.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

La carte grise est-elle obligatoire pour passer un contrôle technique ?

Le contrôle technique est obligatoire **à partir de la 4^e année suivant l'achat d'un véhicule neuf**. Il doit être effectué tous les 2 ans dans un garage agréé afin de vérifier son bon fonctionnement et d'éviter les risques d'accident.

Concrètement, le contrôleur chargé de cet examen **doit vérifier 133 points de contrôle** relatifs notamment aux éléments d'identification du véhicule, aux équipements de freinage, au châssis, à la visibilité, etc.

Par principe, le propriétaire doit présenter la carte grise du véhicule contrôlé. Le titulaire doit présenter l'original de ce document et non une [photocopie](#).

Bon à savoir : il existe des véhicules dispensés de contrôle technique. On peut par exemple citer les voitures sans permis, les caravanes dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes ou les quadricycles à moteur. Pour les véhicules particuliers neufs, le titulaire doit réaliser le 1^{er} contrôle technique dans les 6 mois précédant le 4^{ème} anniversaire de leur mise en circulation.

Dans quels cas est-il possible de passer le contrôle technique de son véhicule sans carte grise ?

Même si par principe, il est obligatoire de présenter sa carte grise à l'occasion d'un contrôle technique, il **existe cependant certaines exceptions**. En effet, il est possible

de passer un véhicule au contrôle technique sans ce document dans les cas suivants :

- Un véhicule circulant avec un certificat provisoire d'immatriculation en cours de validité ;
- Un véhicule d'occasion présenté par un vendeur professionnel ;
- Une vente du véhicule ;
- Un véhicule appartenant aux services de l'état ;
- Un véhicule appartenant à une société de location ;
- Une immobilisation du véhicule ;
- Un véhicule destiné à une vente aux enchères ;
- Une perte ou un vol du certificat d'immatriculation ;
- Un véhicule immatriculé à l'étranger ;
- Un véhicule âgé de plus de 30 ans ;
- Le certificat d'immatriculation retiré suite à une demande volontaire ;
- Le certificat d'immatriculation retiré suite à une procédure VE ;
- Un véhicule immatriculé dans la série spéciale FFECSA ;
- Un véhicule disposant précédemment d'une immatriculation en série CMD, CD, C ou K.

Quelles sont les principales situations d'absence de carte grise ?

Il est possible de contourner l'obligation de carte grise dans certains cas prévus par l'administration. Pour chacune de ces situations, il **exige une alternative** permettant de remplacer la carte grise à l'occasion du contrôle technique d'un véhicule :

Situation concernée	Alternative
Confiscation de la carte grise et immobilisation du véhicule à la suite d'un contrôle des forces de l'ordre	La fiche de circulation provisoire : ce document vous a été remis par la police à l'occasion du contrôle.
Perte ou vol de la carte grise	La fiche d'identification du véhicule : pour obtenir ce document, vous devez formuler une demande auprès de l'ANTS.
Véhicule étranger	Le certificat d'immatriculation étranger (ou une pièce officielle prouvant l'origine de propriété ou prouvant que le certificat d'immatriculation a été retiré) ainsi que le certificat de conformité communautaire .

Si le véhicule est uniquement associé à un certificat provisoire d'immatriculation	Le certificat provisoire d'immatriculation remplace la carte grise le temps de fabrication de celle-ci.
Véhicule d'occasion présenté par un vendeur professionnel	Le récépissé de la déclaration d'achat du véhicule d'occasion.

Bon à savoir : Les professionnels de l'automobile correspondent à toute personne exerçant une activité liée à l'automobile. Il peut s'agir de concessionnaires, de garages, d'experts, d'entreprises de location de véhicules, etc.

Comment faire une demande de carte grise en cas de perte ou de vol ?

Depuis le 6 novembre 2017, il **n'est plus possible de se déplacer au service carte grise d'une préfecture** pour obtenir un certificat d'immatriculation. Les administrés doivent donc effectuer une demande de carte grise sur [le site de l'ANTS](#) ou via un professionnel agréé, en respectant une procédure particulière.

Zoom : [Obtenez votre nouvelle carte grise](#) en passant par LegalPlace ! LegalPlace habilité par le ministère de l'intérieur pour la réalisation de vos démarches liées à la carte grise. Nos équipes vous déchargent de ces formalités en s'en occupant entièrement. Vous n'avez plus qu'à attendre de recevoir votre carte grise à domicile.

Procédure de demande de carte grise en cas de vol ou de perte



La déclaration de perte ou de vol



L'obtention de la fiche d'identification du véhicule



Le passage du véhicule au contrôle technique

LegalPlace.

Etape n°1 : la déclaration de perte ou de vol

En cas de [vol de votre carte grise](#), il faut tout d'abord vous rendre dans une gendarmerie ou un commissariat pour établir une déclaration de vol. Cette étape est nécessaire pour **demander ensuite un duplicata de votre carte grise**.

A contrario, si le document est perdu, la [déclaration de perte](#) n'est pas obligatoire pour demander un duplicata de carte grise.

Etape n°2 : l'obtention de la fiche d'identification du véhicule

Le titulaire doit ensuite compléter le [formulaire Cerfa 13753*04](#). Ce document fait office de déclaration sur l'honneur des circonstances de la non-présence de votre carte grise en cas de contrôle routier. Ce formulaire, accompagné d'un justificatif d'identité et un justificatif de domicile **doivent être ensuite transmis directement sur le site de l'ANTS**. Pour cela, le propriétaire du véhicule doit :

1. Se connecter à son compte avec ses identifiants ou en passant par [FranceConnect](#) ;
2. Compléter la demande en ligne ;
3. joindre une copie numérique des pièces justificatives demandées.

Une fois la demande validée, le titulaire reçoit la fiche d'identification du véhicule dans son espace personnel en ligne. Ainsi, ce document fait office de **document officiel d'identification** lors du contrôle technique.

Attention : La fiche d'identification du véhicule ne permet pas au titulaire de circuler librement sur la voie publique avec le véhicule concerné.

Etape n°3 : le passage du véhicule au contrôle technique

Enfin, il est désormais possible pour le propriétaire d'effectuer le contrôle technique de son véhicule.

Pour ce faire, il doit se rendre dans un **garage disposant d'un agrément** spécial.

Pour pallier le défaut de présentation de la carte grise, le titulaire doit se munir de la fiche d'identification et de la copie de demande de duplicata ou de la déclaration de perte ou de vol du véhicule.

Le contrôleur procède alors aux vérifications comme il le fait habituellement. Une fois le contrôle terminé, et si le véhicule ne nécessite pas de contre-visite, il remet au propriétaire un procès-verbal de [contrôle technique valide](#) 2 ans.

FAQ

Est-il possible de passer le contrôle technique avec une photocopie de la carte grise ?

La photocopie de la carte grise ne permet pas de passer le contrôle technique. Seul l'original de la carte grise ou un document de substitution autorisé au regard d'une situation particulière sont acceptés.

Comment faire une carte grise si le contrôle technique a plus de 6 mois ?

Le titulaire doit obligatoirement réaliser le contrôle technique avant de faire sa demande de carte grise en ligne. En effet, les demandes de cartes grises sont

systématiquement rejetées lorsque le contrôle technique n'est plus valide.

Pourquoi présenter la carte grise au contrôle technique ?

Le certificat d'immatriculation du véhicule est un document obligatoire. Le titulaire doit toujours être en mesure de le présenter, notamment en cas de contrôle. Pour le contrôle technique, le contrôleur a besoin du document pour vérifier les caractéristiques techniques et d'identification du véhicule.